RÉNOVATION URBAINE
QUARTIER ARTS FLEURS FEUGRAIS

MICHÈLE BUREL
ADJOINTE AU MAIRE

Dans quelques mois, la partie sud de la résidence Pierre DAC, aujourd'hui vide, va connaître un processus de démolition tandis que les 52 logements de la partie nord seront requalifiés et résidentialisés. Immobilière Basse Seine avait inscrit cette démolition dans ses projets, en souhaitant rattacher cette opération dans le cadre de notre projet de renouvellement urbain.
Ce site libéré constituera une opportunité inédite d'accueillir, outre un nouveau centre socio-éducatif, un équipement structurant dédié à l'Enfance comprenant une école maternelle, une école primaire et un lieu multi-accueil combinant divers modes de garde pour jeunes enfants.
La qualité de vie des Cléonnais est essentielle, et même si nous parlons de l'urbain, nous mettons toujours l'humain au cœur de notre réflexion pour réaliser ce projet.

Permanences à la Maison du Projet

Mathilde Grossier, chargée de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, vous accueille, tous les jeudis de 14h à 17h, à la Maison du Projet, place Saint Roch, afin de vous expliquer le projet de rénovation urbaine et répondre à vos questions.

Permanences des élus à la Maison du Projet (Place Saint Roch, Cléon) : Mercredi 20 février 2019 de 16h à 18h et Samedi 16 mars 2019 de 10h à 12h.

Le projet de renouvellement urbain entre en phase opérationnelle !

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Quartier Arts Fleurs Feugrais, le principe de la démolition partielle de la résidence Pierre Dac a été retenu.

L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a accepté, le 12 décembre 2018, le pré-conventionnement de l'opération consistant en la démolition de 90 logements de la résidence Pierre Dac.
Le projet de démolition concerne la partie Sud de la résidence, située à Cléon, entre le Mail Allende et la rue Luis Corvalan, sur l'axe routier menant à la Mairie.
90 logements sont voués à la démolition tandis que les 52 logements sociaux restants vont faire l'objet d'une requalification et d'une résidentialisation.
Le site libéré de ces 90 logements pourra ainsi accueillir à terme, un nouveau pôle d'équipements publics neufs.
La Société Immobilière Basse Seine a décidé, fin 2016, de procéder au relogement des 90 ménages concernés et de condamner lesdits logements de la partie sud, en prévision d'une démolition dans le cadre du NPNRU. Les familles habitant ces bâtiments ont été relogées dont 24 dans la partie nord de la résidence, préservée et destinée à être réhabilitée.

La démolition de ces logements devrait démarrer en cette fin d'année 2019.

Les 90 logements sont répartis sur les 6 immeubles suivants :
- Louis Lumière qui comprend 15 logements
- Luis Bunel qui comprend 15 logements
- Jean Cocteau qui comprend 15 logements
- Jean Grémillon qui comprend 15 logements
- Jean Vigo qui comprend 15 logements
- Georges Méliès qui comprend 15 logements.

RÉNOVATION URBAINE QUARTIER ARTS FLEURS FEUGRAIS

PARTENAIRES FINANCEURS DE LA RÉNOVATION URBAINE

CLÉON · Saint Aubin les Elbeuf · métropole ROUEN NORMANDIE · ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine · Epareca · Groupe Caisse des Dépôts · Action Logement